

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.12 Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de construction des communes de l'Oise - élection des représentants du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. CABARET

M. FRÉMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Fondé en 1921 pour créer les offices d'H.L.M. à bon marché, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise désigne notamment en son sein les administrateurs du Conseil d'Administration de Oise Habitat. Il réunit, pour information, une fois par an, les membres qui le constituent. Il ne possède pas de budget propre.

Le Conseil Syndical doit être composé de délégués élus par les Conseils Municipaux de chaque ville qui le compose. La Ville de Creil doit désigner 2 membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil Syndical.

Il vous est demandé d'élire 2 membres qui représenteront la Ville au sein du Conseil du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise.

Les candidats proposés sont :

Pour la liste « Creil, une ambition partagée » :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Mohamed ASSAMTI

maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de déclarer élus monsieur **Jean-Claude VILLEMAIN**, monsieur **Mohamed ASSAMTI**, pour représenter la Ville au sein du Conseil du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18/04/2014 Signé par le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rafuy